Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260616-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **27**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 11 juin 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 06 16

Objet :

INSTANCES MUNICIPALES
-
Participation financière au projet de topocarte du GR® de pays « tour de la Rance »

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. DE SWARTE Éric, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, M. LESNE David, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, Mme BERECZKI Éva, Mme LE DU Céline, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. RICARD Bruno, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Olivier DE BONFILS

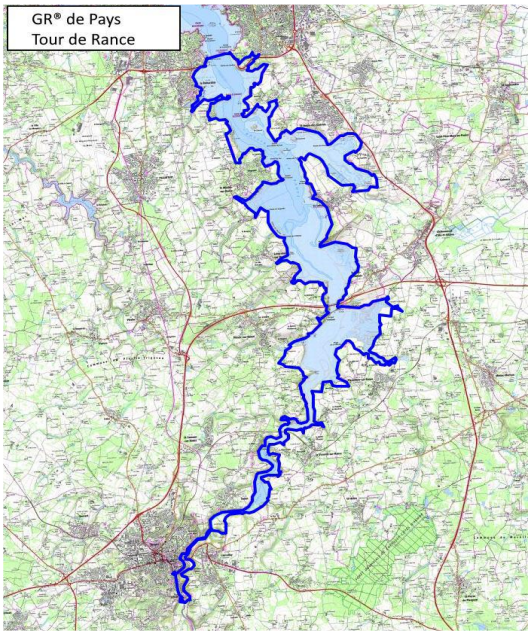
Le GR® de Pays « Tour de la Rance » constitue un itinéraire structurant de 97 km participant à la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire. Ce projet s'inscrit dans les politiques publiques locales en faveur du développement des mobilités douces, du tourisme durable et de l'attractivité territoriale. Cet itinéraire favorise également les retombées économiques locales, notamment pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Sa bonne accessibilité par les transports en commun (train et bus) répond aux enjeux de transition écologique.

Longueur : 97,5 km
52,2 km en Côtes-d'Armor
45.3 km en Ille-et-Vilaine

3 EPCI traversés

17 communes traversées :
9 pour les Côtes d'Armor
8 pour l'Ille-et-Vilaine

Départ Dinan (maison de la Rance)



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260616-DE

Le projet de réalisation d'une Topocarte, porté par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), constitue un outil stratégique de promotion à l'échelle nationale. Cette Topocarte, dont la parution est prévue au printemps 2027 avec un tirage de 2 500 exemplaires, permettra de renforcer la visibilité du GR® de Pays « Tour de la Rance » auprès d'un large public, notamment les jeunes pratiquants. Le coût global du projet s'élève à 12 000 €, dont 8 000 € restent à financer par les collectivités partenaires. En contrepartie de leur participation, 800 exemplaires seront répartis entre les collectivités partenaires selon des critères d'équité tenant compte du linéaire et de la population.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Côtes d'Armor sollicite les communes pour une participation plafonnée à 500 € par commune pour la concrétisation de ce topoguide.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la mise en valeur du circuit de Randonnée GR® de Pays « Tour de la Rance » revêt un intérêt général pour la commune de Lanvallay,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participation de la commune de Lanvallay au financement de la Topocarte du GR® de Pays « Tour de la Rance »,
- **ATTRIBUE** une participation financière d'un montant de 500 € au profit de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation, notamment toute convention afférente,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027 de la commune.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,
M. Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,
Mme Djamila ROUMILA